

MERCREDI, 27 FEVRIER 1889

LE PATRIOTISME CANADIEN

L'hon. M. Laurier a présenté, hier, à la chambre des Communes, une motion tendant à ce que le gouvernement s'occupe sans retard à faire cesser les regrettables divergences existant entre le Canada et les Etats-Unis sur les questions du commerce et des pêcheries. La motion conclut :

1o A ce que le gouvernement s'efforce de faire disparaître les restrictions commerciales par un traité de réciprocité illimitée ;

2o A ce qu'il se fasse représenter directement à Washington ;

3o A ce que le *modus vivendi* reste en vigueur pendant la prochaine saison de pêche.

La chambre a entendu successivement M. Laurier, Sir John A. Macdonald, M. Mills, M. Foster et M. Edgar. La suite du débat a été renvoyée à aujourd'hui.

Nous avons eu entre les mains une lettre de l'honorable M. Chapleau, adressée à un député à la date du 10 février, et arrivée par le dernier courrier.

Au moment où cette lettre a été écrite M. Chapleau hésitait encore à venir immédiatement au Canada où il a été passé deux ou trois semaines dans le mois pour remettre de son traitement.

L'honorable secrétaire d'Etat se plaignait vivement du climat de Paris. "Je ne savais pas, dit-il, ce que c'est que l'hiver à Paris et j'espère bien que je ne le reverrai jamais".

L'humidité froide des contrées du nord de l'Europe n'a rien qui puisse être comparé à nos belles gélées dans une atmosphère sèche et avec notre beau soleil d'hiver. L'honorable secrétaire a attrapé à Paris une bronchite qui l'a déterminé à ajourner son retour.

Le discours prononcé, hier, par Sir John A. Macdonald, en réponse à M. Laurier, comptera parmi les succès oratoires du vieux chef. Il y a longtemps que Sir John n'avait été aussi en joie et aussi en verve. Sa réponse est un chef-d'œuvre de clarté, de bon sens et d'énergie politique. Elle a fait une profonde impression sur la chambre des Communes.

Le gouvernement fédéral a reçu une réponse à l'invitation qu'il a adressée au mois de novembre dernier aux colonies australiennes, d'envoyer des députés à Ottawa, pour prendre part à une conférence intercoloniale dans laquelle seraient discutés les moyens à prendre pour améliorer les relations commerciales entre le Canada et l'Australie, et pour s'entendre sur une action commune au sujet d'un câble dans l'océan Pacifique.

La réponse est des plus favorables au projet, mais les colonies australiennes font remarquer que formant sept gouvernements et le Canada un seul, il serait plus facile à ces dernières d'envoyer ses représentants en Australie. Les députés pourraient se réunir à Sydney ou à Melbourne, et on leur promet une réception chaleureuse.

Le gouvernement fédéral ne prendra cependant de décision à ce sujet qu'après l'insertion actuelle.

Les orateurs libéraux ont décidé pour parti pris de fournir des griefs aux Etats-Unis contre le Canada.

Hier, Sir John A. Macdonald ayant protesté contre l'idée que le gouvernement eût agi, pendant la guerre de sécession, dans les intérêts de la cause sudiste, M. Mills n'a eu rien de plus pressé que de contredire ; et il a tenu à rappeler que des chansons avaient été entonnées dans le sein même de la chambre des Communes pour célébrer les victoires sudistes.

Voilà qui est d'un bon patriote.

Nous empruntons au compte-rendu sténographique du discours prononcé avant hier par M. Laurier, le passage suivant sur les volontaires canadiens :

"Le lieutenant colonel Amyot et son bataillon ont fait la campagne sous ma direction, et ce n'est jamais désiré avoir de meilleurs soldats que ceux du bataillon de Québec. Je commandais aussi des soldats anglais et si j'avais une armée à mettre en campagne, je voudrais qu'elle fut composée de bataillons formés de ces deux nationalités ; le Canada se tirerait ainsi facilement de n'importe quelle difficulté."

Si les diplomates que Sir Richard Cartwright veut charger de représenter le Canada à l'étranger ont, de la manière dont se traitent les questions politiques, la conception qu'a montrée, hier, l'hon. M. Laurier, il sera à craindre que ces ambassadeurs improvisés du parti libéral ne fassent de la bien mauvaise besogne. Les libéraux feront bien d'attribuer quelques années encore à d'instituer une école diplomatique canadienne avant de se lancer sur un terrain aussi dangereux que celui des relations extérieures. Ils y sont déjà assez bien mal préparés.

M. Gauthier, du Pacifique Canadien, a été nommé vice-consul de France pour Manitoba et le Nord-Ouest. Il succède à M. Royal, démissionnaire.

Le *Grip* représente à sa première page une pie bavarde dans la forme d'un nouveau Martin Luther affichant de nouvelles propositions à la porte de l'église.

Ces propositions sont ainsi conçues :

PROCLAMATION
Il faut que les propriétés religieuses soient taxées.

Que les écoles séparées soient abolies et que le bill des jésuites soit déposé.

Et que chaque employé civil en Canada soit obligé de répéter par serment les dogmes du syllabus contre le pouvoir civil et les libertés publiques.

Si nous vivions en Allemagne, sous le régime de fer de M. de Bismarck, il est à peu près hors de doute que l'hon. M. Laurier serait poursuivi aujourd'hui pour haute trahison. Plus d'un adversaire du chancelier allemand a été poursuivi et condamné pour moins que les discours prononcés hier par le chef de la loyale opposition de Sa Majesté, dans la Chambre des Communes d'Ottawa. Mais, fort heureusement, le Canada n'est pas la Prusse ; Sir John A. Macdonald n'est pas M. de Bismarck ; et com me nous sommes nous même ennemi des exagérations et des gros mots, nous nous garderons de parler de trahison. Nous dirons seulement que rarement discours politique a été d'une plus souveraine imprudence et d'une plus insigne maladresse que celui de M. Laurier. Si la Chambre des Communes était un tribunal arbitral chargé de juger le procès des Etats-Unis contre le Canada, les avocats chargés de soutenir l'accusation contre nous ne s'exprimeraient pas autrement que ne l'ont fait hier les orateurs de l'opposition.

Ce n'est pas pour le plaisir de nous livrer à une comparaison plus ou moins exacte que nous avons rappelé en commençant le nom de M. de Bismarck. Au milieu de ses exagérations, de ses colères et de ses caprices tyranniques, M. de Bismarck exprime une idée parfaitement juste quand il refuse à ses adversaires le droit de compromettre, par leurs discours ou par leurs écrits, la sécurité de l'Allemagne, le maintien de ses relations avec les puissances étrangères. L'opposition libérale ne semble pas se douter chez nous, qu'il y ait une réserve à garder quand il s'agit des relations diplomatiques du Canada avec un état voisin. Elle semble vivre sur cette idée que tous les moyens sont bons pour combattre le gouvernement qu'on veut renverser, et elle néglige la distinction essentielle que tout ce qui est permis en matière de politique intérieure cesse d'être licite, quand nous ne sommes plus seuls à nous combattre entre nous et quand l'étranger est appelé à intervenir dans nos débats. Les discours prononcés hier, auront eu pour résultat de fournir à nos voisins des Etats-Unis toutes les armes dont ils pouvaient avoir besoin pour nous combattre plus à l'aise, si de nouvelles négociations interviennent. Nous n'entendons pas dire que l'honorable chef de l'opposition ait eu pleine conscience de la fuite commise. M. Laurier est un honnête homme et un homme loyal par excellence. Mais s'il est vrai qu'il ait agi de bonne foi et sans se rendre compte du tort qu'il faisait à son pays, à un autre point de vue nous n'en serons que plus attristés. Il faut que le patriotisme canadien, le sentiment de notre fierté comme nation soient bien peu développés dans les âmes libérales pour qu'un homme de la valeur de M. Laurier ait pu ne pas sentir que son langage n'était celui d'un politique, ni celui d'un patriote.

Le nouveau libéralisme de l'opposition peut se résumer d'un mot. Elle consiste dans l'aplatissement vis-à-vis des Etats-Unis. Arriver coûte que coûte, à tout prix et sans retard, à une entente qui nous lievra pieds et poings liés à nos voisins, tel est le mot d'ordre. Dans l'application de ce programme, on n'hésite pas à reconnaître que c'est nous qui avons eu tous les torts ; on charge notre gouvernement de tous les crimes ; on rappelle au besoin aux *bankers* les vieux griefs qu'ils pouvaient avoir oubliés, et on leur en demande humblement pardon, en le priant de ne pas confondre le peuple canadien avec le gouvernement. Sir John A. Macdonald, "ce petit, ce galeux, d'où nous vient tout le mal."

Tel a été, hier soir, le résumé du réquisitoire prononcé par M. Laurier en faveur des Etats-Unis contre son pays. Les conclusions du chef de l'opposition n'ont ; pas été moins étranges. Il demande que le gouvernement, avant de s'être assuré des dispositions du nouveau ministre américain, envoie immédiatement des *émissaires* à Washington pour y proposer la réciprocité illimitée, et que nous abandonnions par avance tous nos droits contre les pêcheurs américains, en leur offrant, malgré le rejet du traité des pêcheries, la continuation des avantages qui y étaient stipulés à leur profit. Ce qu'on appelle la continuation du *modus vivendi* n'est pas autre chose.

Cette politique n'est pas seulement dépourvue de toute fierté, elle est dépourvue de toute habileté. Cela n'a jamais été par l'aplatisse-

ment qu'une nation est parvenue à s'entendre avec un puissant voisin. Les Etats ne respectent le bon droit que, lorsque ceux qui le possèdent se respectent eux-mêmes ; et si l'on repassait l'histoire de nos échecs avec les Etats-Unis, on reconnaîtrait que, presque toujours, c'est l'attitude de l'opposition canadienne qui a joué le principal rôle dans ces échecs. Le beau moyen de traiter avec des gens et d'en obtenir quelques concessions, quand l'opposition leur crie, à tue-tête, de ce côté des lignes, que c'est notre gouvernement qui a tort, qu'il demande trop, et qu'il n'y a à se presser de lui rien accorder, car l'opposition, une fois parvenue au pouvoir, promet par avance de se montrer beaucoup plus accommodante.

Sir John A. Macdonald n'a pas eu de peine à réfuter cette singulière politique. Vous voulez, a-t-il dit, que nous nous engagions vis-à-vis de la chambre à concéder aux pêcheurs américains le *modus vivendi* ? Que nous restions à offrir aux Etats-Unis en échange des concessions que nous pouvons avoir à lui demander, si l'opposition canadienne a commencé par se faire abandonner à elle-même, tout ce que nous pouvons avoir entre les mains pour traiter à des conditions équitables.

Vous dites que nous avons eu tous les torts ? Est-ce le langage d'un patriote ? Vous expliquez que les Etats-Unis ont de fortes raisons pour être animés de mauvaises dispositions contre nous, et que c'est notre faute ? Que pourriez-vous dire de plus, si vous vous proposiez de les exciter à ne pas traiter ? Vous soutenez que nous avons cruellement outrepassé nos droits dans la question des pêcheries ? En cela vous allez plus loin que les américains eux-mêmes, car le traité signé l'an dernier a reconnu ces droits ; il a été adopté par les plénipotentiaires des Etats-Unis et approuvé par le président Cleveland ; et le rejet ultérieur par le Sénat ne saurait faire que ce traité n'ait pas existé. Vous voulez que nous envoyions un plénipotentiaire à Washington ? A quel bon ? Vous avez commencé par dire que notre seule ressource était de tout concéder et de nous rendre à merci. Dans de telles conditions, il n'y a pas besoin de traité et il suffit d'écrire à la dernière page du livre de notre histoire : *Fin du Canada indépendant* !

Il paraît maintenant établi que c'est à l'étrange jalousie du général Middleton contre le général Strangé, son ancien et son désir de se priver des services de ce dernier et de le priver de toute participation aux honneurs impériaux qu'a été l'explicable disparition du rapport qui rendait un si complet hommage à la vaillance des bataillons canadiens-français.

M. G. W. Stephens est devenu un des prophètes du *Mail*. Ce politicien en disponibilité, qui vient de faire sa rentrée au conseil municipal de Montréal, a dit, l'autre jour, que sous la politique Mercier on pourrait faire \$200,000 d'économies en supprimant tous les ministres et les chambres et en remettant tout le gouvernement à l'arbitrage de Québec et à la sœur Thérèse. Ce serait à la fois une économie et une victoire sur le parti libéral. Le *Mail* de ce soir a réjoui de cette facétie. Et le *Mail* de ce jour ressortit qu'elle émanait d'un vrai libéral, d'un homme considérable à Montréal ! Aujourd'hui M. G. W. Stephens se plaint que le conseil de l'Instruction soit un corps souverain, supérieur à la législature et que le conseil du clergé gouverne tout à lui seul dans les matières d'éducation. Et le *Mail* s'exclame encore, et il remarque combien cette nouvelle observation en faveur de la pléiade de M. Stephens, aux termes de laquelle, il serait beaucoup plus simple d'abolir le conseil municipal de Québec et de remettre tout le gouvernement à l'arbitrage de Québec et à la sœur Thérèse.

Le droit de conclure des traités, dans la pensée de Sir Richard Cartwright, de M. Erastus Wiman et de leurs amis, cela veut dire le droit de traiter avec les Etats-Unis contre l'Angleterre.

Le *Canadien* dit que plusieurs journaux franco-canadiens des Etats-Unis viennent d'exprimer une vigoureuse campagne en faveur de l'annexion.

L'*Evening* publie une nouvelle lettre de trois colonnes de M. le sénateur B. Leroxe, en l'honneur de Duplicité, Fourberie et Hypocrisie.

C'est de Sir John A. Macdonald qu'il s'agit, et la lettre a pour but de prouver la compétence du premier ministre avec le *Mail*.

Cette persistance à accuser Sir John de se livrer à de téméraires efforts pour désorganiser l'organisation à son propre détriment est une des idées les plus comiques, qu'ait encore inventées la péroraison de parti. Sa lettre débute par une citation plus ou moins authentique de Sir George E. Cartier. Quel remords le sénateur Belrose doit-il être pour l'ombre de Sir George E. Cartier !

Cette même lettre est signée Bayard, à la non de chevalerie, qui nous laisserait à croire que M. Belrose est sans peur, ce qui ne nous oblige pas à penser qu'il soit sans reproche.

Le *Sud* de M. J. B. Rouillard n'y va pas de main morte, et traite le gouvernement Mercier de Turc à Maure. Il n'y a rien de tel que les anciens amis pour se montrer ennemis implacables. Nous extrayons quelques passages du récent article dans lequel le journal de M. J. B. Rouillard apprécie le nouveau bill qui prive les employés publics des droits électoraux.

"Le gouvernement hétéroclite de Québec qui par le mélange de ses nuances rouges, bleu, vert, orange, rose de lait et veri Mouches, forme la couleur sale que tout le monde connaît, vient de nous donner un nouveau échantillon de ses capacités législatives. Nous avons tous assisté avec inté-

ressé au travail pénible, d'éducation de différents projets de loi soumis, retirés, amendés de nos législateurs d'occasion. Tant d'efforts ont enfin abouti à une malaisie et dégoûtante mesure. La majorité réchignante qu'un ancien conservateur devenu premier ministre Libéral, National, Radical réunit avec tant de peine à courber sous son fouet vient de voter une loi qui défraîchisse tous les employés publics et les place sur même pied que les forçats qui sortent du pénitencier, après avoir subi une peine infamante.

A quand la mesure pour défranchiser tous ceux qui savent lire et écrire dans la province de Québec ? Ce ne serait pourtant qu'un pas de plus dans la voie dans laquelle les radicaux viennent de précipiter monsieur Mercier, et consorts.....

Pour une belle loi !!!! pour faire rire de nous autres en voilà une. Il n'y a pas à dire, ça se décolle.

La Gazette remarque que l'agitation anti-jésuite est une simple manœuvre libérale. Lorsque le premier bill de M. Mercier sur l'incorporation des jésuites a été voté quel es conservateurs de Québec protestèrent, mais les protestants d'Ontario n'ont rien dit.

Lorsque le bill sur les \$400,000 a été voté l'an dernier, c'était le moment de crier pardessus les toits, les protestants d'Ontario n'ont rien dit.

A l'époque plus récente encore de l'élection de Joliette, M. Mercier était convaincu que le bill serait déposé, et l'on a fait la campagne électorale campagne électorale fédérale, y. T. T. en cherchant à exciter les catholiques contre ce perfide gouvernement qui menaçait de défaire le bill et qui faisait attendre le pape.

Les protestants d'Ontario ont laissé faire l'élection. Les libéraux protestants se sont réjouis du succès du candidat libéral catholique connu d'une voix unique pour leur cause. Personne n'a encore rien dit.

C'est seulement lorsqu'il est devenu officiel que le gouvernement fédéral ne désavouait pas, qu'il a crié et commencé à voter de toutes parts. Si le gouvernement eût désavoué ou eût protesté au nom de l'autonomie des provinces ; le gouvernement ne désavouait pas, on fait appel aux passions protestantes et on s'efforce de verser l'orage sur le gouvernement.

Da resté si l'on repassait le rôle du parti libéral dans notre pays, on pourra reconnaître que presque toutes les campagnes menées par ce parti ont eu pour caractère de s'appuyer sur les divisions de races, les antagonismes des provinces ou les passions religieuses.

L'Union des *Canadiens* de l'Est, autre organe conservateur national, est moins aimé que le *Sud*, mais elle n'est pas moins précieuse dans sa désapprobation.

"Nous ne voyons, dit-elle, aucunement la raison d'être d'une pareille législation. La classe des employés publics est certes la plus instruite, la plus intelligente et la plus capable d'exercer avec discrétion le droit de vote.

MM. Laroze, Lussier, Bazinet et Bourbonnais se sont séparés du gouvernement pour voter contre le bill qui n'a réuni à la chambre qu'une majorité de 8 voix. Nous espérons que le conseil saura lui donner le coup de grâce."

Le président Cleveland a signé le jour anniversaire de la naissance de Washington le loi sur l'admission de quatre nouveaux Etats dans l'Union américaine. Les territoires transformés sont le Dakota, qui formera deux Etats, le Dakota septentrional et le Dakota méridional, de dimensions à peu près égales ; le Montana, qui conservera leurs limites actuelles. Le bill dispose qu'il sera tenu des élections dans les nouvelles circonscriptions au mois d'octobre prochain, de façon à ce que les sénateurs et les membres de la chambre aient été choisis d'elles prennent place à la législature nationale à la prochaine session qui s'ouvre en décembre.

Chacun des nouveaux Etats connaît depuis longtemps une population suffisamment nombreuse pour justifier la transformation résolue et chacun d'eux présente les conditions de prospérité permanente requises par la constitution. L'admission du Nouveau-Mexique, qui était sollicité, a été ajournée, bien que la population fut numériquement suffisante, parce qu'elle est dans un état d'infériorité intellectuelle que, d'après le dernier recensement, une très grande majorité des habitants est absolument illettrée.

C'est la première fois depuis l'origine de la République que quatre Etats ont été admis à la fois dans l'Union. Cette mesure est la conséquence de l'accroissement de la population, qui a su vi une progression de plus en plus rapide dans la récente période.—Le *Canadien*.

Le *Sud* de M. J. B. Rouillard n'y va pas de main morte, et traite le gouvernement Mercier de Turc à Maure. Il n'y a rien de tel que les anciens amis pour se montrer ennemis implacables. Nous extrayons quelques passages du récent article dans lequel le journal de M. J. B. Rouillard apprécie le nouveau bill qui prive les employés publics des droits électoraux.

"Le gouvernement hétéroclite de Québec qui par le mélange de ses nuances rouges, bleu, vert, orange, rose de lait et veri Mouches, forme la couleur sale que tout le monde connaît, vient de nous donner un nouveau échantillon de ses capacités législatives. Nous avons tous assisté avec inté-

ressé au travail pénible, d'éducation de différents projets de loi soumis, retirés, amendés de nos législateurs d'occasion. Tant d'efforts ont enfin abouti à une malaisie et dégoûtante mesure. La majorité réchignante qu'un ancien conservateur devenu premier ministre Libéral, National, Radical réunit avec tant de peine à courber sous son fouet vient de voter une loi qui défraîchisse tous les employés publics et les place sur même pied que les forçats qui sortent du pénitencier, après avoir subi une peine infamante.

A quand la mesure pour défranchiser tous ceux qui savent lire et écrire dans la province de Québec ? Ce ne serait pourtant qu'un pas de plus dans la voie dans laquelle les radicaux viennent de précipiter monsieur Mercier, et consorts.....

Pour une belle loi !!!! pour faire rire de nous autres en voilà une. Il n'y a pas à dire, ça se décolle.

La Gazette remarque que l'agitation anti-jésuite est une simple manœuvre libérale. Lorsque le premier bill de M. Mercier sur l'incorporation des jésuites a été voté quel es conservateurs de Québec protestèrent, mais les protestants d'Ontario n'ont rien dit.

Lorsque le bill sur les \$400,000 a été voté l'an dernier, c'était le moment de crier pardessus les toits, les protestants d'Ontario n'ont rien dit.

A l'époque plus récente encore de l'élection de Joliette, M. Mercier était convaincu que le bill serait déposé, et l'on a fait la campagne électorale campagne électorale fédérale, y. T. T. en cherchant à exciter les catholiques contre ce perfide gouvernement qui menaçait de défaire le bill et qui faisait attendre le pape.

Les protestants d'Ontario ont laissé faire l'élection. Les libéraux protestants se sont réjouis du succès du candidat libéral catholique connu d'une voix unique pour leur cause. Personne n'a encore rien dit.

C'est seulement lorsqu'il est devenu officiel que le gouvernement fédéral ne désavouait pas, qu'il a crié et commencé à voter de toutes parts. Si le gouvernement eût désavoué ou eût protesté au nom de l'autonomie des provinces ; le gouvernement ne désavouait pas, on fait appel aux passions protestantes et on s'efforce de verser l'orage sur le gouvernement.

Da resté si l'on repassait le rôle du parti libéral dans notre pays, on pourra reconnaître que presque toutes les campagnes menées par ce parti ont eu pour caractère de s'appuyer sur les divisions de races, les antagonismes des provinces ou les passions religieuses.

L'Union des *Canadiens* de l'Est, autre organe conservateur national, est moins aimé que le *Sud*, mais elle n'est pas moins précieuse dans sa désapprobation.

"Nous ne voyons, dit-elle, aucunement la raison d'être d'une pareille législation. La classe des employés publics est certes la plus instruite, la plus intelligente et la plus capable d'exercer avec discrétion le droit de vote.

MM. Laroze, Lussier, Bazinet et Bourbonnais se sont séparés du gouvernement pour voter contre le bill qui n'a réuni à la chambre qu'une majorité de 8 voix. Nous espérons que le conseil saura lui donner le coup de grâce."

Le président Cleveland a signé le jour anniversaire de la naissance de Washington le loi sur l'admission de quatre nouveaux Etats dans l'Union américaine. Les territoires transformés sont le Dakota, qui formera deux Etats, le Dakota septentrional et le Dakota méridional, de dimensions à peu près égales ; le Montana, qui conservera leurs limites actuelles. Le bill dispose qu'il sera tenu des élections dans les nouvelles circonscriptions au mois d'octobre prochain, de façon à ce que les sénateurs et les membres de la chambre aient été choisis d'elles prennent place à la législature nationale à la prochaine session qui s'ouvre en décembre.

Chacun des nouveaux Etats connaît depuis longtemps une population suffisamment nombreuse pour justifier la transformation résolue et chacun d'eux présente les conditions de prospérité permanente requises par la constitution. L'admission du Nouveau-Mexique, qui était sollicité, a été ajournée, bien que la population fut numériquement suffisante, parce qu'elle est dans un état d'infériorité intellectuelle que, d'après le dernier recensement, une très grande majorité des habitants est absolument illettrée.

C'est la première fois depuis l'origine de la République que quatre Etats ont été admis à la fois dans l'Union. Cette mesure est la conséquence de l'accroissement de la population, qui a su vi une progression de plus en plus rapide dans la récente période.—Le *Canadien*.

Le *Sud* de M. J. B. Rouillard n'y va pas de main morte, et traite le gouvernement Mercier de Turc à Maure. Il n'y a rien de tel que les anciens amis pour se montrer ennemis implacables. Nous extrayons quelques passages du récent article dans lequel le journal de M. J. B. Rouillard apprécie le nouveau bill qui prive les employés publics des droits électoraux.

"Le gouvernement hétéroclite de Québec qui par le mélange de ses nuances rouges, bleu, vert, orange, rose de lait et veri Mouches, forme la couleur sale que tout le monde connaît, vient de nous donner un nouveau échantillon de ses capacités législatives. Nous avons tous assisté avec inté-

Quelque chose DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sûr en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la noie des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement pas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

WALKER, McLEAN & BLANCHET, AVOCATS

AGENTS POUR LA COUR SUPREME, LE PARLEMENT ET LES DEPARTEMENTS.

209, RUE ELGIN, OTTAWA.

WALKER, McLEAN & BLANCHET, AVOCATS

AGENTS POUR LA COUR SUPREME, LE PARLEMENT ET LES DEPARTEMENTS.

209, RUE ELGIN, OTTAWA.

WALKER, McLEAN & BLANCHET, AVOCATS

AGENTS POUR LA COUR SUPREME, LE PARLEMENT ET LES DEPARTEMENTS.

209, RUE ELGIN, OTTAWA.

WALKER, McLEAN & BLANCHET, AVOCATS

AGENTS POUR LA COUR SUPREME, LE PARLEMENT ET LES DEPARTEMENTS.

209, RUE ELGIN, OTTAWA.

WALKER, McLEAN & BLANCHET, AVOCATS

AGENTS POUR LA COUR SUPREME, LE PARLEMENT ET LES DEPARTEMENTS.

209, RUE ELGIN, OTTAWA.

WALKER, McLEAN & BLANCHET, AVOCATS

AGENTS POUR LA COUR SUPREME, LE PARLEMENT ET LES DEPARTEMENTS.

209, RUE ELGIN, OTTAWA.

WALKER, McLEAN & BLANCHET, AVOCATS

AGENTS POUR LA COUR SUPREME, LE PARLEMENT ET LES DEPARTEMENTS.

209, RUE ELGIN, OTTAWA.

WALKER, McLEAN & BLANCHET, AVOCATS

AGENTS POUR LA COUR SUPREME, LE PARLEMENT ET LES DEPARTEMENTS.

209, RUE ELGIN, OTTAWA.

WALKER, McLEAN & BLANCHET, AVOCATS

CHESAPEAKE

Le G. gouvernement de Terre-neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la Colombie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-neuve, qui les recevra jusqu'au 15e jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and H. Gg, Procureur, Ottawa, Ont.

Si vous voulez faire Reparer vos Balances

INSPECTER vos POIDS

Allez chez le sous-signé.

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

No. 175 RUE SPARKS

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement de la Loi sur le Canada pour un acte incorporant une compagnie dénommée THE GREAT WESTERN RIVER BRIDGE COMPANY et dont le but est de maintenir, ériger et mettre en opération un pont sur la rivière Ottawa de ou à quelque point près de Rockcliffe, dans la vicinité de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à un autre point de la province de Québec, lequel pont devra servir aussi bien au passage des trains de chemins de fer qu'à celui des autres véhicules, aux piétons et au trafic généralement avec pouvoir de prélever des taxes de péages tels qu'approuvés par le Gouverneur Général en conseil pour le passage sur le dit pont de tous piétons, chevaux et autres animaux, trains de chemins de fer, voitures et autres véhicules et aussi avec privilège de bâtir, construire, maintenir et être en opération une ou plusieurs lignes de chemins de fer reliant à ce pont toutes lignes de chemins de fer existantes ou à faire sur chaque côté de la rivière.

En date du 12e jour de décembre, 1888.

TAYLOR McVEITY, Solliciteur pour les applicants

LE SOUS-SIGNE a ouvert un nouveau magasin de Souvenirs et de Tailleur au numéro 88, rue Lyon et est préparé à vendre à bien bon marché à donner satisfaction à tous.

W. B. BRADLEY, 88, rue Lyon.

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR

Habillements de mesure faits et réparés. Satisfaction garantie.

A. DAUCST, tailleur, No. 18 rue Ni holas, Ottawa.

TOUJOURS EN MAGASIN, TOUTES SORTES DE SAUCISSES ET BOUDINS

CHARLES MICHON, Etal No. 3, Marché By.

POUR LA

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crème de Miel et d'Amende de Hnad, Gélée de Concombres et des Roses de Mohorah.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette et de rasage.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75-RUESPARKS-75

Prescription pour médecins et familles préparées avec soin

Communication téléphonique, 1-2-83

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B., (Successor de L. A. Olliver) Avocat Solliciteur, Notaire, Etc. —BUREAU—

Coin des Rues Rideau et Sussex OTTAWA, Ont.

ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRACKEN

Avocats, Procureurs, Notaires, Etc. ONTARIO ET QUEBEC

Scottish Ontario Chambers, 75, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON

AVOCATS